

## Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 31 mars 2025

Publié le 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 28 mars à 15h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

**Etaient présents :** M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

**Etaient excusés :** M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

**Excusés ayant donné pouvoir :** MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) pouvoir à M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

**Etaient absents :** M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE),

**Date de la convocation :** VENDREDI 21 MARS 2025

**Secrétaire de séance :** M. CHARPENTIER

## D2025-08 – Acquisition de deux parcelles chemin de Ribaute à Toulouse en vue de la création d'une déchèterie : approbation et autorisation de signature

Le Syndicat Mixte Decoset a acté dans son schéma stratégique une volonté d'optimiser la localisation de ses équipements afin d'avoir une couverture géographique complète et en cohérence avec les évolutions démographiques de son territoire. Afin notamment de mieux couvrir le Sud-Est Toulousain, la création d'une nouvelle déchèterie destinée aux particuliers est nécessaire. Il s'agira de la déchèterie de Ribaute qui sera localisée aux confins des quartiers Est de Toulouse en pleine croissance (comme le quartier de Montaudran), et des communes de Quint-Fonsegrives, Balma, Saint-Orens et à proximité de communes en fort développement comme Flourens et Lauzerville.

La déchèterie de Ribaute devra également remplacer la déchèterie des Cosmonautes, qui est localisée à 2 km de ce projet.

Le site est accessible par la route départementale D16 puis par la voie existante, Chemin de Ribaute.

Les premières informations de bornage ont amené le service des domaines à estimé la parcelle 836AS85 de 7685m<sup>2</sup>, classée zone Urbaine Economique, située au lieu-dit Les Graves, et la parcelle 836A87 de 2115m<sup>2</sup>, à détacher de ladite parcelle, classée en Zone Urbaine Economique et Zone Naturelle à 1 270 000€ HT.

Le projet de construction est envisagé sur un terrain de 9.800 m<sup>2</sup> intégralement situé en zone UE2. La zone NL ne concerne que le reliquat de la parcelle cadastrée 836 AS 87 d'une superficie de 6.677m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé au Comité syndical d'acquérir les terrains objet de la présente délibération au prix de 1 270 000€ HT.

Le Quorum constaté,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte Decoset,

**Vu** l'avis des domaines en date du 18 décembre 2024 ;

Ayant entendu l'exposé du Président, Vincent TERRAIL-NOVES,

Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles mentionnées au vu de l'avis des domaines,

- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'achat ainsi que tous les actes utiles à cette opération,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. CHARPENTIER

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	3	2	5
Votants	3	2	5
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	8	2	10
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	8	2	10